

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018
DELIBERATION N° 07

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 19h55 – délibérations n°1 à 28), M. SOROSTE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h35), M. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h15), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme TAIEB par M. POCQ (à partir de 19h20), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BENSOUSSAN par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h35), Mme LARRE par Mme MARTIN DOLHAGARAY, Mme PICARD-FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. PALLAS par M. ETCHETO (à partir de 19h15).

Absentes:

Mme BISAUTA (à partir de 19h55 – délibérations n°29 à 55), Mme BELBARAKA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Salducci,

OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX – Installations de robinets d'incendie armés à la maison des associations – Autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

La maison des associations aménagée sur le site de Glain a été conçue pour répondre aux besoins des nombreuses associations locales en quête de lieux pour mener à bien leurs diverses activités. Cet équipement rassemble des salles de tailles différentes, qui peuvent servir de salles de réunions, d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

C'est donc cette activité de type associatif qui a été prise en compte pour définir les installations de sécurité incendie mises en place dans l'établissement.

Depuis 2010, les commissions de sécurité successives se sont interrogées sur le cas particulier de la salle polyvalente du rez-de-chaussée dont les 1000 m² permettent l'organisation régulière de salons ou d'expositions. Ce type d'activité, différent du classement pris en compte initialement pour l'établissement, impose en effet des mesures complémentaires en termes de moyens de secours et notamment la mise en place de robinets d'incendie armés. La dernière commission de sécurité a entériné cette demande dans le cas où ce type d'activité serait maintenu.

Soucieuse d'offrir un équipement adapté à tout type d'usage, dans le respect absolu des règles de sécurité afférentes, la ville de Bayonne souhaite engager les travaux de mise en place de robinets d'incendie armés, conformément aux prescriptions de la commission de sécurité.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la ville de Bayonne toutes les demandes d'urbanisme réglementaires correspondantes.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne